

DEUXIÈME AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

DOYENNE OU DU DOYEN

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Le deuxième mandat du doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) prendra fin le 30 juin 2019 sans possibilité de renouvellement, conformément à l'article 170 des Statuts de l'Université Laval.

Avis est par la présente donné que la procédure de nomination, lancée le 15 janvier 2019 et qui a pris fin le 7 février 2019 en raison de l'absence de candidatures, est reprise à compter du 28 février 2019. La période de mise en candidature pour pourvoir ce poste commence également à cette date et se termine le 21 mars 2019 à 16 h.

Clôture du concours: 21 mars 2019, 16 h Date d'entrée en fonction : 1^{er} juillet 2019

DESCRIPTION DE POSTE

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité de la rectrice, la doyenne ou le doyen est responsable de la planification stratégique, de l'organisation et de la direction de sa faculté. À ce titre, elle ou il exerce un rôle de gestion et veille à l'application des politiques et directives adoptées par les diverses instances universitaires.

Dans l'exercice de ses fonctions, la doyenne ou le doyen de la faculté voit à :

- Assurer l'organisation, le développement et la qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que la bonne administration de sa faculté;
- Appliquer les décisions du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif au sein de sa faculté:
- Assurer la saine gestion financière de sa faculté et la préparation du budget facultaire:
- Représenter son unité auprès des instances administratives de l'Université ainsi qu'à l'externe;
- Concilier les intérêts des différentes composantes de sa faculté, dans le respect des orientations institutionnelles;
- Établir des collaborations au sein de l'Université, notamment avec les autres facultés, et développer des partenariats avec les milieux publics, socioéconomiques et la communauté en général;
- Participer activement aux campagnes de collecte de fonds de l'Université.



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les conditions d'admissibilité pour poser sa candidature au poste de doyenne ou de doyen sont les suivantes :

1. Répondre aux conditions minimales suivantes :

- a. dans le cas d'un professeur en poste à l'Université Laval :
 - avoir le titre d'agrégé ou de titulaire;
- b. dans le cas d'une candidature provenant de l'extérieur :
 - soit être titulaire d'un doctorat dans une discipline appropriée depuis au moins 5 ans;
 - soit posséder une expérience professionnelle remarquable dans le champ de compétences recherché et démontrer une très bonne connaissance de la formation et de la recherche en milieu universitaire:

2. Joindre une lettre d'au plus deux pages précisant l'intérêt de la candidate ou du candidat pour le poste et démontrant qu'elle ou qu'il rencontre les exigences requises suivantes :

- a. Avoir une excellente connaissance du milieu universitaire et une solide expérience en matière de gestion dans le domaine des études et de la recherche;
- b. Posséder une expérience pertinente en gestion des ressources humaines, matérielles et financières.
- 3. Fournir obligatoirement un curriculum vitae abrégé et un plan d'action d'au plus quinze pages (voir format proposé en annexe). Le plan d'action doit être présenté sur un horizon de quatre ans et faire état des éléments suivants:
 - a. la vision de la candidate ou du candidat quant aux enjeux et opportunités de développement de la faculté dans ses divers champs d'activités : enseignement, recherche, rayonnement/recrutement, gestion;
 - b. les actions à prioriser par champ d'activité et les moyens proposés pour y parvenir.

PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ

- Posséder une vision stratégique et porteuse pour le développement de la faculté;
- Faire preuve d'un leadership mobilisateur;
- Démontrer une capacité à tenir compte de la dynamique de l'environnement institutionnel, un sens politique et des habiletés stratégiques;
- Détenir de fortes habiletés en matière de communication interpersonnelle dont l'écoute et le respect;
- Être capable de réagir de manière efficace en situation de stress;

Deuxième appel de candidatures – doyenne/doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation – 28 février 2019



- Être habile dans l'établissement de partenariats au sein de l'Université Laval et à l'externe;
- Savoir résoudre efficacement les situations problématiques et prendre des décisions éclairées en procédant à une juste évaluation des risques;
- Agir avec intégrité;
- Avoir une excellente maitrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Il est de la responsabilité des personnes déposant leur candidature de prendre connaissance de la <u>Procédure de nomination des doyens de faculté</u> que l'on retrouve aussi à l'adresse suivante dans la rubrique « Directives, procédures et autres » : https://www.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées. Leur curriculum vitae abrégé et leur plan d'action seront par la suite rendus publics sur le site Web de la faculté. Les candidates et candidats en lice seront également invités à présenter leur plan d'action aux membres de la faculté avant la tenue du scrutin consultatif qui aura lieu du 15 au 23 avril 2019. Ils seront également rencontrés en entrevue dans la semaine du 22 avril ou du 29 avril 2019.

Le Conseil d'administration procédera à la nomination de la doyenne ou du doyen de la faculté au plus tard à sa séance du 15 mai 2019 pour un mandat débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2023. Ce mandat peut être renouvelé une seule fois pour une période de quatre ans.

INSCRIPTION AU CONCOURS

Les dossiers de candidatures (incluant le curriculum vitae abrégé, le plan d'action et la lettre de motivation de la candidate ou du candidat) doivent parvenir **au plus tard le 21 mars 2019, à 16 h**, à l'adresse de courriel <u>candidatures@rec.ulaval.ca</u> avec comme objet <u>FSAA - candidature doyenne ou doyen</u> ou à l'adresse postale suivante :

Candidature doyenne ou doyen - FSAA 2320, rue des Bibliothèques Pavillon des sciences de l'éducation, local 1656 Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6

Valorisant la diversité, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent.

Deuxième appel de candidatures – doyenne/doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation – 28 février 2019



Annexe 1 – Plan d'action - Proposition de format

VISION DU DÉVELOPPEMENT DE LA FACULTÉ	
• Volet enseignement	2
Enjeux et opportunités	3
Actions à prioriser/moyens proposés	4
• Volet recherche	5
Enjeux et opportunités	6
Actions à prioriser/moyens proposés	7
Volet rayonnement/recrutement	8
Enjeux et opportunités	9
Actions à prioriser/moyens proposés	10
• Volet gestion	11
Enjeux et opportunités	12
Actions à prioriser/moyens proposés	13
CONCLUSION	14

Deuxième appel de candidatures – doyenne/doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation – 28 février 2019